

Décision

Générale

colonial

Décision n° 929/SAAT/PERS du 25 septembre 1968 chargeant un attaché principal d'administration centrale des affaires de la compétence de l'Etat dans le Cercle de Tadjourah

n° 929/SAAT/PERS

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
25 août 1968

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1968

Date du numéro
10 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

—M, Francis Delmotte, attaché principal d'administration centrale, Commandant du Cercle de Tadjourah, est chargé des affaires de la compétence de l'Etat dans ledit Cercle. Art. 2. —_ La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Louis SAGET.